

Retrouvez "en bref" au travers de ce document tous les sujets évoqués lors de notre comité syndical. Bonne lecture !

## Points Budgétaires et financiers AFFECTATIONS DES RÉSULTATS ET BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

### BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire a été voté par le comité syndical. Il permet l'affectation des résultats (déficit de 22 907 649,29 € en investissement et 25 669 515,34 € d'excédent en fonctionnement) et le réajustement de crédits sur certains comptes pour assurer la fin de l'année budgétaire. Pour 2021, 350 000 € ont été ajoutés dans les charges de personnel, afin de prendre en compte la création d'un bureau d'études interne et favoriser ainsi l'avancée des dossiers en complément des bureaux d'études partenaires. 1 million d'€ a été inscrit en dépenses imprévues. Côté recettes, le FCTVA\* est augmenté de 287 000 € car le SYDER a pu récupérer la TVA sur les travaux de maîtrise d'œuvre des années 2017 à 2019. Sont également intégrés des restes à réaliser de 2020, à hauteur de 11 214 560 € en dépenses d'investissement. Ceux-ci sont en diminution car certaines opérations avaient été budgétées dans le budget primitif.

### BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Le SYDER a également soumis au comité, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget photovoltaïque (105 103,71 € d'excédent de fonctionnement et 11 232,16 € d'excédent d'investissement). Le budget supplémentaire permet d'intégrer les restes à réaliser de 2020 et de modifier les crédits budgétaires prévus au budget primitif. C'est ainsi que les charges de personnel sont augmentées pour prendre en compte l'arrivée du nouveau chargé de projets photovoltaïques. Cela permettra au SYDER d'être plus réactif concernant les demandes des communes notamment quant à la réalisation d'études de faisabilité. Enfin, le recours à l'emprunt est diminué en section d'investissement pour tenir compte de l'avancement des projets sur cette année 2021.

### DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS : DU COMITÉ SYNDICAL AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL

Les délégations de pouvoirs du comité syndical au président et au bureau syndical ont toutes été approuvées. En effet, il convenait de faire évoluer les délibérations précédentes (n° CS\_2020\_031 du 16 juillet 2020 et CS\_2020\_048 du 15 septembre 2020) pour tenir compte de l'évolution de l'activité du syndicat et de la réglementation. Les modifications apportées sont restées en cohérence avec les pratiques du syndicat.

### ADHÉSION DU SYDER AU SERVICE DE MÉDECINE ET DE CONTRÔLE DU CDG 69\*\*

Le comité a approuvé l'adhésion du SYDER au service de médecine statutaire et de contrôle du CDG69 pour une durée d'un an. Outre les visites médicales de contrôle, cette prestation permet aussi à la collectivité de faire face aux obligations réglementaires comme la réalisation d'expertises médicales, des visites d'aptitudes...

### CONVENTION D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DES LOCAUX DU SYDER

Les projets de convention et de bail emphytéotique (bail de très longue durée) pour l'installation de panneaux photovoltaïques ont été approuvés par le comité syndical.

La signature d'une convention était nécessaire car le SYDER n'est pas le seul propriétaire des locaux situés 61 Chemin du Moulin Carron à Dardilly. Cette installation était devenue une évidence, tant le SYDER est engagé dans la transition énergétique. Elle permettra de produire environ 75 500 kWh/an (soit la consommation de 15 foyers) qui seront réinjectés dans le réseau public.

## LE + INFOS

Au cours de cette séance, les élus ont pu constater que le SYDER avait concrétisé sa politique d'optimisation de ses ressources. C'est ainsi qu'il a été annoncé des subventions de près de 80% du Facé pour l'installation de 17 bornes IRVE pour un montant de 374 734€. Cela vient s'ajouter aux subventions de 80% pour l'élaboration du schéma directeur des IRVE (voir article au dos), la récupération d'un reliquat de TVA... Au delà des ressources financières, l'accent a été mis sur le fait que les recrutements récents ont permis de réaliser aussi des économies. Par exemple, la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) de chaque commune est finalement faite en interne et non par un cabinet extérieur. L'économie est de près de 350 000 € pour le SYDER et donc pour ses communes.

## CRTE\* : CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTIONS OBTENUES PAR SAINT-LAURENT-D'AGNY

Dans le cadre du projet de création d'un réseau de chaleur et du remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés bois sur la commune de Saint-Laurent-d'Agny, celle-ci a obtenu de l'Etat une subvention au titre de la DSIL\*\*. Le SYDER portant les travaux, la commune reversera au syndicat la subvention allouée de 78 000 € dont les modalités sont définies par convention. Le SYDER a également obtenu une subvention de 43 266 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation de ce projet. Cette convention permet aux communes ou aux EPCI de déposer **des demandes de subventions dans le cadre du CRTE même si c'est le SYDER qui prend en charge les travaux pour leur compte**. En effet, l'Etat n'a pas souhaité pour l'instant que les syndicats intercommunaux puissent déposer directement des demandes de subventions pour le compte de leurs membres (communes et communautés de communes/d'agglomérations).

\*CRTE : Contrat de Relance et de Transition Energétique - \*\*DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

## BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

### SCHÉMA DIRECTEUR DES IRVE\*\*\* : CONVENTION DE COFINANCEMENT D'ÉTUDE AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques », le SYDER souhaite se doter, avec l'aide du cabinet SYSTRA associé à ELEMENT, d'un Schéma directeur des IRVE. En concertation avec les partenaires, il définit une **stratégie de déploiement de bornes à court et moyen terme sur le territoire du Rhône**. Ainsi, le SYDER a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'obtention d'une subvention qui s'élève à 80% du coût total de l'étude. Celle-ci s'élevant à 48 645 € HT. La CDC versera une subvention d'un montant de 38 916 €. Le Comité a approuvé la convention de cofinancement et a autorisé le Président à la signer.

### TRANSFERTS DE COMPÉTENCE : BULLY ET AVEIZE

Les communes de Bully et Aveize ont souhaité transférer la compétence IRVE au SYDER. Il a été rappelé au comité syndical que l'adhésion à une compétence optionnelle se fait sur demande de la commune et devient effective qu'après délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de la transition énergétique, le SYDER est très engagé dans le déploiement des bornes de recharge sur le territoire du Rhône.

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos experts.

### DOMMARTIN TRANSFÈRE AU SYDER UNE BORNE DE RECHARGE

La commune de Dommartin a transféré la compétence IRVE au SYDER en janvier 2021. Souhaitant l'installation d'une nouvelle borne et possédant déjà une borne, il était nécessaire qu'elle soit mise à la disposition du SYDER via une convention.

La commune possèdera bientôt 2 bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides sur son territoire.

\*\*\* IRVE : Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

### PROGRAMME TRAVAUX 2021

Au 28 septembre 2021, 8,4 millions d'€ de travaux ont été engagés par le SYDER : 4,9 millions d'€ sur les réseaux et 3,5 millions d'€ sur l'éclairage public. Ils viennent s'ajouter aux programmes antérieurs qui sont encore en cours de réalisation.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

### LA FNCCR FORME LES ÉLUS

La FNCCR propose chaque année un guide de formations à destination des élus comprenant différentes thématiques. Elles sont délivrées par des formateurs internes ou externes à la fédération, en distancielles ou en présentiels.

N'hésitez à aller les consulter via ce lien : <https://www.fnccr.asso.fr/formation-des-agents/presentation/>

### PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, le comité syndical a décidé de se réunir le 30 novembre 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO).

Le Président Malik Hechaïchi et les vice-présidents  
vous remercient de votre présence.

Rejoignez-nous !



Facebook LinkedIn

ou sur

[www.syder.fr](http://www.syder.fr)